



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Xemi Peintures SA**, Grand'Rue 11,
1530 Payerne
2. Date du prononcé de dissolution: 30.06.2015
3. Suspension de faillite: 16.09.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.10.2015
5. Avance de frais: CHF 2'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par jugement rendu par le Président du Tribunal civil d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 19.05.2015, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS
1401 Yverdon-les-Bains

02395887

